

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240507-lmc137664-AI-1-1
Date de télétransmission :	7 mai 2024
Date de réception :	7 mai 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	7 mai 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0367

Modification de la tarification appliquée au sein de la régie de recettes du parking Silo située au centre administratif des Alpes-Maritimes BP 3007, 06200 Nice

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023, instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : à l'occasion de la cérémonie de remise de distinctions départementales aux agriculteurs primés au salon de l'agriculture 2024 qui se déroulera au centre administratif le 16 mai 2024 à 12h00, les participants sont autorisés à accéder au parking Silo à titre gratuit ce jour entre 10h30 et 15h00, sur présentation d'un ticket de stationnement.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 7 mai 2024

Pour le Président et par délégation,
L'adjoint au chef du service du budget, de la
programmation et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY